

Thème : Le contentieux du permis de construire

Date : Vendredi 21 mai 2021 de 14h à 17h

Lieu : Le Mans

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Maîtriser le contentieux des permis de construire
- Identifier les pièges (irrecevabilité, moyens inopérants, etc.)
- Définir et appliquer la meilleure stratégie

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

Toutes les étapes du contentieux du permis de construire seront abordées, notamment :

- La recevabilité des recours
- Les moyens soulevés
- Le déroulement de l'instance
- La régularisation en cours d'instruction
- Les pouvoirs et obligations du juge
- L'exécution des décisions
- Les transactions
- Le contentieux de l'urgence
- Le contentieux indemnitaire

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, remise d'un support écrit détaillé et transmission de documents annexes (jurisprudence et doctrine) par voie électronique, conseils rédactionnels

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Maître Benoît PERRINEAU, Avocat au barreau de Paris

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.